

3. *Propose* à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de sa vingt-troisième session une question intitulée « Les problèmes du milieu humain ».

1555<sup>e</sup> séance plénière,  
30 juillet 1968.

### 1380 (XLV). Ressources de la mer

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport sur les ressources de la mer au-delà du plateau continental<sup>37</sup>, établi par le Secrétaire général en application à la résolution 1112 (XL) du Conseil, en date du 7 mars 1966,

*Se rendant compte pleinement* de l'importance que présente la mise en valeur des ressources minérales et biologiques de la haute mer au-delà du plateau continental dans l'intérêt de toute l'humanité et tout particulièrement des pays en voie de développement,

*Conscient* de l'intérêt croissant que la communauté mondiale porte aux problèmes concernant les océans et leurs ressources, comme l'a récemment démontré l'adoption, par l'Assemblée générale, des résolutions 2172 (XXI) du 6 décembre 1966 et 2340 (XXII) du 18 décembre 1967,

*Reconnaissant* que de nouveaux progrès dans la mise en valeur et l'utilisation des ressources de la mer dépendront pour beaucoup d'une connaissance plus précise des diverses caractéristiques du milieu marin,

*Tenant compte* des vues exprimées par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement<sup>38</sup>,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général, qui fournit un tableau préliminaire de l'état actuel de la connaissance des ressources de la mer au-delà du plateau continental, des techniques utilisées pour leur mise en valeur et des problèmes connexes ;

2. *Recommande* que le rapport soit complété par des informations en provenance d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées qui possèdent une expérience valable dans ce domaine, et que l'on envisage par la suite l'opportunité de le publier en tant que document des Nations Unies destiné à la vente ;

3. *Invite* le Secrétaire général, en coopération avec les divers organismes intéressés des Nations Unies et en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et sa Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et son Comité des pêcheries et l'Organisation météorologique mondiale et son Comité des aspects météorologiques de l'océan, à continuer à encourager de nouvelles investigations systématiques visant à développer la connaissance du milieu marin ;

<sup>37</sup> E/4449 et Add.1 et 2.

<sup>38</sup> E/4492.

4. *Prie* le Secrétaire général de suivre de près les faits nouveaux qui pourraient se produire dans les domaines de l'exploration, de l'évaluation et de l'exploitation des ressources minérales marines au-delà du plateau continental, ainsi que les incidences possibles de ces faits nouveaux, et de faire rapport au Conseil en temps opportun ;

5. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à continuer à étudier les faits nouveaux qui pourraient se produire dans le domaine des ressources alimentaires de la mer au-delà du plateau continental.

1561<sup>e</sup> séance plénière,  
2 août 1968.

### 1381 (XLV). Programme à long terme pour l'exploration de la mer

*Le Conseil économique et social,*

*Reconnaissant* que l'océan promet de devenir une source plus importante d'aliments et de minéraux pour un monde en rapide développement, et que la connaissance qu'a l'homme de l'océan et de ses ressources est extrêmement limitée,

*Ayant examiné* le rapport sur les ressources de la mer au-delà du plateau continental<sup>39</sup>, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1112 (XL) du Conseil, en date du 7 mars 1966, et le rapport sur les sciences et techniques de la mer<sup>40</sup>, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2172(XXI) de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1966,

*Tenant compte* des activités en matière de recherche, d'exploration et de description des océans qu'entreprennent actuellement l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et sa Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et son Comité des pêcheries, l'Organisation météorologique mondiale et son Comité des aspects météorologiques de l'océan, d'autres institutions spécialisées et organisations intergouvernementales intéressées, divers gouvernements, universités, institutions scientifiques et techniques, et d'autres organisations non gouvernementales,

*Conscient* de la complexité et de la variabilité du milieu marin et sachant qu'il faudra des enquêtes scientifiques d'une grande envergure pour améliorer la connaissance de ce milieu de façon substantielle dans un délai relativement bref,

*Convaincu* que les nations du monde doivent unir leurs efforts, avec un juste respect des juridictions nationales existantes, dans un programme concerté et à long terme d'exploration de l'océan en tant que source potentielle de richesses qui pourraient un jour être utilisées pour satisfaire les besoins de toute l'humanité, compte dûment tenu de ceux des pays en voie de développement,

<sup>39</sup> E/4449 et Add.1 et 2.

<sup>40</sup> E/4487 et Corr.1 et 2.

Notant que le Bureau et le Conseil consultatif de la Commission océanographique intergouvernementale, à sa huitième réunion tenue à Londres du 10 au 13 juin 1968, ont approuvé l'idée d'un programme élargi, accéléré, à long terme et soutenu d'exploration des océans et de leurs ressources, comprenant des programmes internationaux élaborés et coordonnés à l'échelle du monde, un échange international élargi d'échange de données provenant des programmes nationaux, et des efforts sur le plan international pour renforcer la capacité de recherche de toutes les nations intéressées,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur les sciences et techniques de la mer et de l'annexe V du trente-quatrième rapport du Comité administratif de coordination, concernant les sciences de la mer et leurs applications <sup>41</sup>,

2. *Prend note aussi* des mesures en cours d'adoption, sous les auspices de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour étudier la structure administrative et financière de la Commission, ainsi que le contenu d'un programme élargi d'exploration des océans et de leurs ressources ;

3. *Transmet* le rapport du Secrétaire général sur les sciences et techniques de la mer à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à son tour à sa vingt-troisième session ;

4. *Prie* l'Assemblée générale de faire sienne l'idée d'un programme coordonné et à long terme de recherches océanographiques visant à accroître, dans l'intérêt du développement économique mondial, les ressources de tous les peuples du monde, en tenant compte notamment d'initiatives telles que la proposition de décennie internationale de l'exploration océanographique et des divers programmes internationaux déjà examinés, ap-

<sup>41</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour, document E/4486/Add.1.

prouvés et adoptés par la Commission océanographique intergouvernementale pour être exécutés, dans certains cas, en coopération avec d'autres institutions spécialisées.

1561<sup>e</sup> séance plénière,  
2 août 1968.

### 1382 (XLV). Sciences et techniques de la mer

*Le Conseil économique et social,*

*Considérant* l'importance que les sciences et techniques de la mer revêtent pour une meilleure exploitation des ressources naturelles du monde,

*Se rendant compte* que l'un des principaux obstacles au progrès des sciences et techniques de la mer est le manque d'experts et de personnel compétent, surtout dans les pays en voie de développement,

*Convaincu* que, pour mieux faire comprendre cette discipline, il faut en encourager la diffusion dans le public en général, et dans la jeunesse, qui formera les cadres futurs de techniciens et de chercheurs, en particulier,

*Estimant* qu'il importe, à cette fin, que les connaissances élémentaires relatives à la mer soient dispensées à une étape de l'enseignement antérieure à l'université,

*Prenant note avec satisfaction* des propositions sur l'enseignement et la formation dans le domaine des sciences de la mer, contenues dans le rapport du Secrétaire général <sup>42</sup>,

*Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à étudier les moyens qui permettraient de dispenser, dans le cadre des programmes d'enseignement secondaire, des connaissances plus étendues sur la mer et ses ressources.

1561<sup>e</sup> séance plénière,  
2 août 1968.

<sup>42</sup> E/4487 et Corr.1 et 2.

## QUESTIONS RELATIVES À LA COOPÉRATION TECHNIQUE

### 1344 (XLV). Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* des rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (cinquième et sixième sessions) <sup>43</sup>.

1550<sup>e</sup> séance plénière,  
24 juillet 1968.

<sup>43</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Suppléments n<sup>os</sup> 6 et 6 A (E/4451 et E/4545).

### 1350 (XLV). Rapport sur le Fonds d'équipement des Nations Unies

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* les résolutions de l'Assemblée générale 2186 (XXI) du 13 décembre 1966 et 2321 (XXII) du 15 décembre 1967,

*Tenant compte* des observations faites sur ce sujet aux cinquième et sixième sessions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement <sup>44</sup>,

<sup>44</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Supplément n<sup>o</sup> 6 (E/4451), par. 271 à 275 et Supplément n<sup>o</sup> 6 A (E/4545), par. 249 à 268.